

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d’Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V. – 001-2018</p> <p>Du : 27 Mars 2018</p>
--	--

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Messieurs Gérard Wagenutz et Bertrand Vergnaud, Adjoints au Maire,
Mesdames Isabelle Oger et Malvina Boquet, Madame Maria Marques Fernandes, Conseillères municipales
Messieurs Patrice Glandières et Michel Monteiro, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard Wagenutz.
Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle Oger, Conseillère municipale

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 45

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Le Maire propose que Madame Isabelle Oger, Conseillère municipale, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, **à l’unanimité**, Madame Isabelle Oger, Conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

B – Information sur les décisions de gestion courante :

Monsieur Le Maire précise que depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, conformément à l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il présente les **décisions de gestion courante** qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal :

Date :	N° :	Objet :
20 février 2018	D.M. – 001-2018	Attribution du marché de travaux enfouissement des réseaux : rue de la Vieille France (BLF001/2018)

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

001 - 2018 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2017 :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2017 a été adressé à l'ensemble des Élus. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2017.

002 – 2018 – Adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux Paris Terres d'Envol, Grand Paris Sud Est Avenir et Boucle Nord de Seine

Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire, indique que le Conseil de Territoire de Plaine Commune pour les communes d'Épinay-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen et le Conseil de territoire de Grand Orly Seine pour les communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi.

Ces conseils ont demandé leur adhésion au SEDIF, aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 59 de la loi NOTRe qui prévoit qu'au 1^{er} janvier 2018, les établissements publics territoriaux (EPT), compétents en eau potable, seront retirés de plein droit des syndicats concernés, tels que le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Considérant que les EPT devraient choisir formellement leur mode de gestion avant fin 2017; en décidant notamment d'adhérer totalement ou partiellement au SEDI, application des articles L.5211-18 et L.5211-61 du CGCT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-18 et L.5211-61,

Considérant la délibération du Conseil de Territoire de Plaine Commune du 19 décembre 2017 par laquelle cet établissement public territorial a demandé son adhésion au SEDIF pour les communes d'Épinay-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen.

Considérant la délibération du Conseil de territoire de Grand Orly Seine Bièvre du 19 Décembre 2017 par laquelle cet établissement public territorial a demandé son adhésion au SEDIF pour les communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi.

Vu la délibération n°2018-18 du Comité du SEDIF en date du 1^e février 2018 approuvant ces demandes d'adhésion partielle,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Se prononce pour l'adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux Plaine Comme (pour les communes d'Épinay-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen) et Grand Orly Seine Bièvre (d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi) pour l'exercice de la compétence eau potable.

003 – 2018 – Demande de Subvention dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2018

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que dans le cadre de l'agenda Ad'ap 2018, il a été décidé de faire des travaux de mise en accessibilité au niveau de l'école.

Les travaux étant estimés à 16 496.40€ HT, il propose à l'assemblée de demander des subventions au titre de la réserve parlementaire 2018 et de la DETR 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dossier Adap de la commune de Béthemont-la-Forêt,

Considérant le courrier d'appel à projet de la DETR 2018,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement tel que présenté :

coût prévisionnel de l'opération (en euros HT)	DETR 2018 (60%)	Reste à la charge de la commune (en euros HT)
16 496.40€	9 897.84 €	6 598.56 €

Autorise le Maire à faire la demande de subvention et signer tous les actes afférents,

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Dit que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

004 – 2018 - OBJET : Demande de Subvention dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2018 pour l'acquisition d'un véhicule technique.

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que le véhicule technique (John Deere) présente une vétusté importante, que la commune a dû procéder à des réparations pour permettre au bon fonctionnement de celui-ci toute fois il faut envisager son remplacement qui est estimé à 19 673.25€ HT. Il est proposé à l'assemblée de demander une subvention à la DETR 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la commune de Béthemont-la-Forêt de remplacer le véhicule technique,

Considérant le courrier d'appel à projet de la DETR 2018,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement tel que présenté :

coût prévisionnel de l'opération (en euros HT)	DETR 2018 (60%)	Reste à la charge de la commune (en euros HT)
19 673.25€	11 803.95 €	7 869.30 €

Autorise le Maire à faire la demande de subvention et signer tous les actes afférents,

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Dit que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

005 - 2018 – Position de la Commune de Béthemont-la-Forêt sur le rythme scolaire 2018-2019

Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale et Vice-Présidente du RPI, informe l'assemblée que le Syndical Intercommunal Regroupement Scolaire béthemont-la-forêt Chauvry demande l'avis de la Commune de Béthemont-la-Forêt concernant les rythmes scolaires 2018-2019.

Suite au comité syndical du Sires qui s'est déroulé le 15/02/2018, a émis un avis favorable à l'unanimité à un rythme scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018/2019.

Suite au Conseil d'école qui s'est déroulé le 12 Mars 2018, ce point a été abordé en séance en présence de l'inspecteur de l'Education National.

Madame Isabelle Oger rappelle qu'il a été réalisé un Sondage auprès des familles en Juin. 2017, le SIREs a fait parvenir un sondage aux familles des 2 communes proposant le maintien des 4 ½ jours ou le passage ou 4 jours d'école à compter de la rentrée 2018/2019.

- 36 familles ont reçu ce questionnaire -20 familles ont retourné le questionnaire.
- 16 familles sont favorables à la semaine de 4 jours (44 %)
- 4 familles souhaitent rester à la semaine de 4 ½ jours (11 %)

Ce qui confirme une tendance favorable à la semaine des 4 jours.

Précise que l'organisation du temps scolaire et périscolaire est à la charge au SIREs et que celui-ci devra en tenir informer la commune.

Précise que dans l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, le volume horaire annuel de l'agent technique de la commune de Béthemont-la-Forêt, mis à disposition pour le SIREs ne devra pas être inférieur à celui des années précédentes.

Mr Drzewinski, Inspecteur de l'éducation nationale, fait la remarque que toutes les écoles de la circonscription de Taverny repassent à la rentrée à la semaine des 4 jours. Il salue la

décision du SIRES qui évite de nombreux problèmes notamment au sujet des remplacements le mercredi.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du Syndical du regroupement scolaire concernant la réorganisation des rythmes scolaires,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le retour de la semaine scolaire à 4 jours dans les écoles maternelle et primaire de Béthemont-la-Forêt pour la rentrée 2018.

Précise que l'organisation du temps scolaire et Périscolaire est laissée au SIRES et que celui-ci devra tenir informer la commune.

Précise que dans l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, le volume horaire annuel de l'agent technique de la commune de Béthemont-la-Forêt, mis à disposition pour le SIRES ne devra pas être inférieur à celui des années précédentes.

C – Questions Diverses :

1/ Dates des prochains évènements :

- 31 mars : Chasses aux œufs sur le Terrain Communal, organisatrices Mesdames Isabelle Oger et Malvina Boquet.
- 23 juin : fête de la Saint Jean, à cette occasion organisateur Monsieur Bertrand Vergnaud

2/ Point sur le dossier enfouissement des réseaux

3/ Point sur le dossier assainissement

4/ Dossier changement des horaires secrétaire

5/ Date du Prochain CM le Jeudi 12 Avril 20h30

19 Mars 2018

Monsieur Le Maire tient à remercier les Elus pour leurs présences à la commémoration du 19 mars 2018 dans des conditions climatiques hivernales avancées mais Surtout l'implication de Monsieur Gérard Wagentrutz ainsi que tous les participants.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h30**